

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2558

15 octobre 2012

SOMMAIRE

Abacom S.A.	122764	FFP, European Fire Protection S.A.	122780
Acro	122759	E.G. Capital S.A.	122764
AMF-LCP Finance Sàrl	122738	ElySION KappelN S.à r.l.	122782
Anirek Holding S.A., SPF	122738	European Strategie Consulting S.A.	122784
Artfusion	122742	Euro Tech Machines Sàrl	122781
Boutique Amour GmbH	122762	Euro-Zone Office Investments S.A.	122781
Cambeyrac Finance S.A.	122744	Ex-d S.à r.l.	122781
Capital Power Credit Services (Luxem- bourg)	122744	Exor S.A.	122779
Chauffage Artisanal sàrl	122744	Ferlim S.A.	122782
CHRIST Party & Catering Luxembourg S.à r.l.	122758	Fibaco S.A.	122784
Cirsa Capital Luxembourg S.A.	122759	Fidam	122781
CLdN Finance S.A.	122763	Financière Daunou 5 S.à r.l.	122770
CLdN Finance S.A.	122763	Financière Hobby S.A.	122781
CNPV Solar Power S.A.	122783	Footprint S.A.	122783
Constructions Luxembourgeoises K-Home	122744	Fortuna Select Fund	122783
Cordero Invest S.A.	122779	Fortune Finance Participations (Luxem- bourg) S.A.	122783
Cordero Invest S.A.	122779	Frank den Holzwuerm S.à r.l.	122784
Cordero Invest S.A.	122780	Furiano SA	122784
Crossways S.A.	122743	Garage Grasges S.A.	122780
Culligan Holding S.à r.l.	122738	GCLP (Lux) S.à r.l.	122767
Culligan International S.à r.l.	122742	HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l.	122739
Culligan Investments S.à r.l.	122743	Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	122770
Développement Patrimonial et Investisse- ments S.A.	122782	Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., SPF	122770
Dimalux S.A.	122782	Ingersoll-Rand Lux Roza	122739
DISA-Distribution Investments S.A.	122766	Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	122739
DKV Luxembourg S.A.	122766	Iris Fund SICAV-FIS	122770
Donneaux Conseils S.à r.l.	122766	IVT S.à r.l.	122784
E.B. TRANS Informatique	122764	Machine Plants 3 C S.A.	122769
ECH S.A.	122780	Nebra Holding S.à r.l.	122770
EcoPay Systems S.A.	122782		

AMF-LCP Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.663.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 20 septembre 2012.

L'associé unique de la Société décide de révoquer Robert S. Jakacki de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat et a décidé de nommer John McAvoy dont l'adresse se situe au Tower 49, 12 East 49th Street, NY 10017, New York, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ces changements, le conseil de gérance se compose de la manière suivante:

- Jean-Paul Gennari, gérant
- Arno Tijink, gérant, et
- John McAvoy, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMF-LCP Finance SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2012121044/19.

(120163838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Anirek Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012121047/13.

(120163920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Culligan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.025,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.990.

—
EXTRAIT

En date du 21 septembre 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La révocation de Jeffrey F. Hayden de son poste de gérant de la société est effective au 6 septembre 2012;
- Robert Gold, avec adresse professionnelle au 9399 West Higgins Road, Suite 1100, 60018 Rosemont, Illinois, USA, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 6 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

A compter du 6 septembre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Susan Elizabeth Bennett, gérant;
- Thomas E. Ireland, gérant;
- Robert Gold, gérant;
- Ivo Hemelraad, gérant;
- Virginia Strelen;
- Alan Botfield.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121092/22.

(120163877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Ingersoll-Rand Roza II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.949.

Déposé le 14/08/2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg
La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120858/13.

(120163067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.093.

Déposé le 14/08/2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg
La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120880/13.

(120163068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 15.502,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.432.

In the year two thousand and twelve, on the third of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Hebei Iron & Steel International Holding Co., Ltd, with address Suite 2705, 27th Floor, NO 9 Queen's Road, Central, Hong Kong, registered with the Register of Companies Hong Kong under number 1560426.

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 3, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting as a replacement of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, dated August 14th, 2012, to be published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to convert the Company's corporate capital from the Euro into Canadian Dollar, using the exchange rate of EUR 1 = CAD 1.24013 as of August 30, 2012, the present corporate capital of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) being hence replaced by fifteen thousand, five hundred and one Canadian Dollars (CAD 15,501.-) rounded to the nearest inferior whole number; as a result, the sole shareholder resolved to transfer sixty-two Canadian Dollars cents (CAD 0.62) to the legal reserve of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to establish a nominal value in the amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share, thus leaving a corporate capital amounting to fifteen thousand, five hundred and one Canadian Dollar (CAD 15,501.-) represented by fifteen thousand, five hundred and one (15,501) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Third resolution

The sole shareholder, after the conversion of the currency of the capital into Canadian Dollar, resolved to increase the corporate capital of the Company by one Canadian Dollar (CAD 1.-), in order to raise it from its present amount of fifteen thousand, five hundred and one Canadian Dollar (CAD 15,501.-) to fifteen thousand, five hundred and two Canadian Dollars (CAD 15,502.-) by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Hebei Iron & Steel International Holding Co., Ltd, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in the amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-), by a contribution in cash in the amount of sixty-two million, three hundred nineteen thousand, nine hundred twenty-two Canadian Dollars and forty-nine cents (CAD 62,319,922.49) (the "Contribution in Cash"), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

The excess amount of sixty-two million, three hundred nineteen thousand, nine hundred twenty-one Canadian Dollars and forty-nine cents (CAD 62,319,921.49) of the Contribution in Cash shall be allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at fifteen thousand, five hundred and two Canadian Dollars (CAD 15,502.-) represented by fifteen thousand, five hundred and two (15,502) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decisions of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Hebei Iron & Steel International Holding Co., Ltd, ayant son siège social au Suite 2705, 27th Floor, No 9 Queen's Road, Central, Hong Kong, enregistrée auprès du Register of Companies Hong Kong, sous le numéro 1560426.

Ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «HBIS International Holding (Luxembourg) Co. S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 août 2012, qui sera publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle en Euros en Dollar Canadien, en retenant le taux de change 1 EUR = CAD 1,24013 applicable au 30 août 2012, l'actuel capital social de la Société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) étant ainsi remplacé par quinze mille cinq cent un Dollars Canadiens (CAD 15.501,-) arrondi au chiffre sans décimale inférieur le plus proche. Par conséquent, l'associé unique a décidé de transférer soixante-deux cents de Dollars Canadiens (CAD 0,62) à la réserve légale de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'attribuer une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) à chacune des parts sociales, le capital social de quinze mille cinq cent un Dollars Canadiens (CAD 15.501,-) étant par conséquent représenté par quinze mille cinq cent une (15.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé, après la conversion de la devise du capital social en Dollars Canadiens, d'augmenter le capital social d'un montant d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille cinq cent un Dollars Canadiens (CAD 15.501,-) à quinze mille cinq cent deux Dollars Canadiens (CAD 15.502,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Hebei Iron & Steel International Holding Co., Ltd, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à une (1) part sociale nouvelle et la libérer intégralement pour un montant d'un Dollar Canadien (CAD 1,-), par un apport en numéraire de soixante-deux millions, trois cent dix-neuf mille, neuf cent vingt-deux Dollars Canadiens et quarante-neuf centimes (CAD 62.319.922,49) (ci-après l'"Apport en Numéraire"), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le montant excédentaire de soixante-deux millions, trois cent dix-neuf mille, neuf cent vingt et un Dollars Canadiens et quarante-neuf centimes (CAD 62.319.921,49) de l'Apport en Numéraire sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cinq cent deux Dollars Canadiens (CAD 15.502,-), représenté par quinze mille cinq cent deux (15.502) parts sociales d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toute les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 04 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120846/154.

(120163253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Artfusion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.203.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 13 septembre 2012, de nommer en tant que gérant administratif de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, avec effet immédiat:

- Monsieur Jean-Pierre Lamperti, né le 3 février 1972 à Corte (France), résidant 54295 Trèves, Erzbischof-Heinrich-Strasse 12, Allemagne.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012121025/14.

(120163555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Culligan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.911.

—
EXTRAIT

En date du 21 septembre 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La révocation de Jeffrey F. Hayden de son poste de gérant de la société est effective au 6 septembre 2012;
- Robert Gold, avec adresse professionnelle au 9399 West Higgins Road, Suite 1100, 60018 Rosemont, Illinois, USA, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 6 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

A compter du 6 septembre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Susan Elizabeth Bennett, gérant;
- Thomas E. Ireland, gérant;
- Robert Gold, gérant;
- Ivo Hemelraad, gérant;
- Virginia Strelen;
- Alan Botfield,

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121093/22.

(120163893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.989.

—
EXTRAIT

En date du 21 septembre 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La révocation de Jeffrey F. Hayden de son poste de gérant de la société est effective au 6 septembre 2012;
 - Robert Gold, avec adresse professionnelle au 9399 West Higgins Road, Suite 1100, 60018 Rosemont, Illinois, USA, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 6 septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;
- A compter du 6 septembre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Susan Elizabeth Bennett, gérant;
- Thomas E. Ireland, gérant;
- Robert Gold, gérant;
- Ivo Hemelraad, gérant;
- Virginia Strelen;
- Alan Botfield.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121094/22.

(120163872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Crossways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.745.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date en date du 21 septembre 2012

Deuxième résolution

Suite à la démission de leur fonction d'administrateur de classe B avec effet au 31 mai 2011 des sociétés VALON S.A. et LANNAGE S.A., les actionnaires nomment:

PARDILUX S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Plaza 2000 Building, 50th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre Public de Panama sous le numéro 2248595;

Et

TC MANAGEMENT S.A., une société de droit panaméen, ayant son siège social à Plaza 2000 Building, 50th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre Public de Panama sous le numéro 1412585.

En remplacement des administrateurs démissionnaires.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat d'Administrateur de classe A, de Monsieur Ivane TARKHNISHVILI, Administrateur-délégué, demeurant au 2/2 I. CHAVCHAVADZE AVE, TBILISI 0179 Géorgie.

Le mandat des Administrateurs de classe A et B nouvellement nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2018.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est rétabli dorénavant au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Suite à la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société Audit Trust S.A., avec effet au 31 mai 2011 les actionnaires nomment en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire:

La société Tax Consult S.A., ayant son siège social au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.223.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2018.

Pour *CROSSWAYS S.A.*

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012121091/32.

(120163910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Cambeyrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 148.664.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012121097/12.

(120163878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

C.L.K., Constructions Luxembourgeoises K-Home, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.550.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 30 août 2012, enregistré à Capellen le 07 septembre 2012, relation CAP/2012/3372, que:

Madame Brigitte KARTHEUSER, gérante de société, née à Verviers, Belgique, le 12 avril 1960, demeurant à B-6706 Barnich, 5, rue Friddericht a été nommée gérante administrative en remplacement de Monsieur Adolphe KARTHEUSER dont la démission a été acceptée.

Mademoiselle Sophie BROUWERS, salariée née à Arlon, Belgique, le 30 janvier 1985, demeurant à B-6700 Vville, 121A, rue des Quatre-Vents a été nommée gérante technique dans les branches entrepreneur de construction, commerce d'articles et de machines pour le bâtiment.

Pour extrait conforme,

Capellen, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121089/17.

(120163626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Chauffage Artisanal sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 46.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012121107/10.

(120163879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Capital Power Credit Services (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.507.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the thirty-first day of August.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CP (Luxembourg Holdings) Inc., a company incorporated in the province of Alberta, Canada, registered with the Alberta's Registrar of Corporations under number 2016768521, having its registered office at 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9,

here represented by Mr Anthony SCOZZAFAVA, Vice President, Taxation, residing professionally in Edmonton, Alberta, Canada, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. Establishment, Denomination

The present articles of association (the «Articles») govern a Luxembourg company in the form of a société anonyme named "Capital Power Credit Services (Luxembourg)" (the «Company») in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»).

Art. 2. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors (the «Board»). Within the city, the registered office may be transferred by decision of the Board.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object, Purpose

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of any kind of bonds.

In a general fashion the Company may grant assistance by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise to companies or other enterprises in which it has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as it may deem fit, including up stream or cross stream. The Company may take any controlling and supervisory measures, carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes and perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital

The issued capital of the Company is set at four hundred thousand United States dollars (USD 400,000.-).

It is represented by:

- Two thousand (2,000) Ordinary Shares;
- Two thousand (2,000) Mandatorily Redeemable Preferred Shares (here-after «MRPS»).

Ordinary Shares and MRPS have a nominal value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each, are fully paid-up and they are collectively hereafter referred to as "the Shares". The holders of these classes of Shares are respectively hereinafter individually referred to as either an "Ordinary Shareholder" or a "MRPS Shareholder" or collectively "Shareholders".

Currency

The statutory and functional currency of the share capital and of the Company's accounting is exclusively the United States dollar.

This concerns among others the Ordinary Shares and MRPS, all the Premiums, redemption values, dividends and generally all the accounts of the balance sheet.

Ordinary Shares

The Company may purchase its own Ordinary Shares to the extent permitted by the Law and the Articles, on the basis of amounts available for distribution. Ordinary Shares purchased in this way must be cancelled at the time of the general meeting of shareholders following the purchase.

MRPS

All the MRPS are shares in the capital stock of the Company, preferred and mandatorily redeemable.

Share Premium Accounts

Any sum contributed by the Shareholders, in excess of the nominal value of the Shares, with or without issue of Shares, has to be allocated to an account of the balance sheet specially provided for.

An account will be dedicated to the Ordinary Shareholder(s), entitled «Ordinary Shares Premium Account» and, separately, another account will be dedicated to the MRPS Shareholder(s), entitled «MRPS Premium Account».

For the avoidance of doubt, the MRPS Premium Account will include:

- 1) premium paid at the time of the issue of MRPS, the «MRPS Issue Premium»;
- 2) capital contributions to MRPS not remunerated in shares, the «MRPS Contribution Premium»;
- 3) Dividends accrued and unpaid, as specified here-after.

Redeemable Shares

MRPS are redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Law.

Subscribed and fully paid-up MRPS are mandatorily redeemable:

- at any time, on decision of the board of directors of the Company, or
- on the day following the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPS. However, at the end of the first period of 10 years, the redemption date will automatically be postponed to the day following a second period of ten years unless the company or the MRPS Holders agree otherwise. The MRPS will automatically and definitively be redeemed at the end of this second period of ten years without another possibility of extension.

In case of plurality of MRPS Shareholders, the redemption is done according to the prorata of MRPS held by each MRPS Shareholder.

The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

The redeemed MRPS are cancelled as soon as possible pursuant to a decision to reduce the share capital accordingly taken by the general meeting of shareholders in the conditions requested for the amendments to the Articles.

Unavailable Reserve:

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which can not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

Preferred dividends:

Each MRPS entitles its holder to a preferential, fixed, recoverable and cumulative dividend (the "Dividend") amounting to six hundred and eighty-four basis points (6.84 %) per year over the annual average amount representing the contributions of the MRPS Shareholders (including for the avoidance of doubt the nominal value of the MRPS, the MRPS Issue Premium Account and the MRPS Contribution Premium) as reflected in the accounts of the Company prepared under Luxembourg GAAP, which accrues daily and is calculated assuming a 365 day year basis.

If the profits of the Company, concerning a given financial year, are not enough to distribute a Dividend, or are not sufficient to allocate Dividends to the MRPS Premium Account, any missing sum has to be paid or allocated first and foremost from the profits of the next following financial years.

The general meeting of shareholders has the discretionary power to dispose of the remaining surplus after payment of the Dividend. It can in particular allocate this profit to the payment of a dividend or transfer it to reserves or also carry it forward.

Redemption Value:

Except as provided otherwise (i) in the Articles or (ii) in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Shareholders, the Redemption Value of each MRPS, payable in cash or kind (the "Redemption Value"), is equal to:

- the nominal value of the MRPS, plus
- any accrued but unpaid Dividends, allocated or not allocated to the MRPS Premium Account, plus
- the MRPS Issue Premium and MRPS Contribution Premium.

Moreover, to avoid any doubt, any dividend related to MRPS, decided but not distributed, has to be paid before any redemption.

Redemption procedure:

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Shareholders, a written notice is to be sent by the Company by registered mail to each MRPS Shareholder, at least twenty (20) days prior to the redemption date, at its address as last inscribed in the Register, notifying each shareholder of the number of MRPS to be so redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Value and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption.

Documents drawn up by the board of directors, specifying the number of MRPS to be redeemed, the Redemption Value and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption will be available for consultation at the registered office.

The Redemption Value of the MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the Register as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such Shareholder.

If, on the Mandatory Redemption Date, funds available are not enough for the redemption of all the MRPS, a part only of the MRPS, corresponding to the funds available, may be redeemed on obligation for the Company to redeem immediately the residual part of the MRPS at a price, for each residual MRPS, equal to the Redemption Value plus an annual rate to be defined between the parties, the "Residual Redemption Value", when funds distributable in accordance with article 72-1 of the Law are available.

Preferred right to the repayment of the contribution.

MRPS confer a preferred right to the repayment of the contribution which allowed their initial payment, allocated to the nominal as well as to MRPS Premium Account, without prejudice to the right in the distribution of the profit of liquidation which is granted to them by the Articles.

Shares without voting right.

The MRPS do not carry any voting rights and they may not represent more than half of the corporate capital, in accordance with article 44 of the Law.

Nevertheless, the MRPS Holders are entitled to vote:

- a) in any general meeting of Shareholders called upon to resolve on the following matters:
- the issue of new Shares carrying preferential rights;
 - the determination of the preferential dividend attached to the MRPS;
 - the preferred right to the repayment of the contribution and to the distribution of the liquidation profits conferred to them;
 - the conversion of one or more classes of MRPS into Ordinary Shares;
 - the reduction of the share capital of the Company;
 - any change to the Company's corporate object;
 - the issue of convertible bonds;
 - the dissolution of the Company;
 - the change of nationality of the Company;
 - the transformation of the Company into a company of another legal form; and
- b) if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends mentioned in the present article have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been fully recovered.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Ordinary Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Shareholders.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of Ordinary Shares and MRPS, which certificates shall be signed by two directors.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 7. Shares in registered form

All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Board may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document (s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Certificates

Upon the written request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of shareholders may be issued in such denominations as the Board shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by the sole director or by two Board members or by the delegate of the Board. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 9. Board of directors

The Company is managed by a board of directors (the Board”) composed of at least three members who need not be shareholders of the Company, belonging each either to the “Class A” (the Directors A”) or to the “Class B” (the Directors B”), collectively “the Directors”.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are appointed.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the Board

The Board shall choose from among its members a chairman.

The Board shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence the Board may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or email of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by fax, cable, or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board with at least one Director A and one Director B. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one Director A and by one Director B. In case of an equality of votes, the chairman has no casting vote.

Any director may participate in any meeting of the Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also in all circumstances be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In any circumstance, all the members of the Board may, unanimously, pass circular written resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing their approval in writing, by cable, telegram, email or facsimile or any other similar means of communications. The whole will form the minutes giving evidence of the resolution of the Board taken as in a meeting.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors or as resolved at the relevant meeting of the Board.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary (if any) or by two directors.

Art. 12. Powers of the Board

The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the Board who may constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 13. Binding signatures

Towards third parties, the Company is in all circumstances committed by the joint signature of at least one Director A and one Director B or, for determined operations, by the sole signature of a delegate of the Board acting within the limits of the powers conferred. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by two members of the Board, whatever the category to which they belong.

Art. 14. Conflicts of interest

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the case of a personal conflict of interest of a director, such director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the general meeting of shareholders before any resolution.

Art. 15. Meetings of shareholders - General

In the case of a sole shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers reserved to the general meeting of shareholders. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting of shareholders shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. MRPS Shareholders have the right to take part in any general meeting of shareholders, but can only vote in the cases provided for by the Law and by article 5 of the Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shares present or represented.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 16. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of the month of June in each year at 2:00 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 17. Accounting Year, Auditor

The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

The operations of the Company are supervised by a commissaire which need not to be a shareholder and is appointed by the general meeting of shareholders which determines its remuneration, the term of its office not exceeding six years, and may revoke it at any time without justification.

However, when required by law or if the Company decides to remove the institution of the commissaire, the audit of the annual accounts is conducted by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general assembly which determines the duration and conditions of its contract of service, cancellable only for serious reasons or by mutual agreement.

Art. 18. Distributions

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders, in the respect however of the provisions of the Articles concerning Dividends.

Interim dividends may be declared and paid by the Board subject to observing the terms and conditions provided for by the Law and by the present Articles.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders or as interim dividends by decision of the Board. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 19. Liquidation of the Company

In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 and following of the Law.

After payment of all debts and liabilities or deposit of any funds to that effect, the sole MRPS Shareholder or, if there are several, each of the MRPS Shareholders is entitled to an amount, payable in cash or in kind by the liquidator, amounting to:

- its accrued and unpaid Dividend allocated or not to the MRPS Premium Account, plus;
- the percentage of the "Notional Capital" held by each of them in the Company.

In this instance, the "Notional Capital" equals the cumulated total amount of:

- the nominal value of all the MRPS issued,
- the MRPS Issue Premium, and
- the MRPS Contribution Premium.

After these payments and reimbursements to the MRPS Shareholders or deposit of any funds to that effect, the balance will be distributed and paid up to the Ordinary Shareholders in proportion to the percentage held by each of them in the share capital of the Company.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders of the Company.

Art. 20. Applicable law

For anything not dealt with in the present Articles, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first members of the board of directors, their first chairman and the auditor are elected by the general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription

The 2,000 Ordinary Shares have been entirely subscribed by CP (Luxembourg Holdings) Inc., prenamed, for payment of a share premium amounting to eight hundred and two thousand United States dollars (USD 802,000.-).

The 2,000 MRPS have been entirely subscribed by CP (Luxembourg Holdings) Inc., prenamed, for payment of a share premium amounting to ninety-eight million nine hundred and ninety-eight thousand United States dollars (USD 98,998,000.-).

Payment

All the Ordinary Shares and the related share premium and all the MRPS and the related share premium have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the total sum of one hundred million and two hundred thousand United States dollars (USD 100,200,000.-), as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

122751

Expenses

The amount of the notary expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at seven thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, exercising the powers of the general meeting, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

A signatory directors:

1. Mr Stuart LEE, business executive, born on 3 June 1964 in Edmonton, Canada, residing professionally at 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9.

2. Mr Anthony SCOZZAFAVA, business executive, born on 10 February 1967 in Edmonton, Canada, residing professionally at 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9.

B signatory directors:

3. Mr Gerdy ROOSE, fiscal adviser, born on 14 February 1966 in Wevelgem, Belgium, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

4. Mr Murad IKHTIAR, company manager, born on 26 August 1961 in Damas, Syria, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

5. Mr Philippe PONSARD, commercial engineer, born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Philippe PONSARD, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

AUDIEX S.A., a société anonyme having its registered office at L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is set up at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CP (Luxembourg Holdings) Inc., une société de la province d'Alberta au Canada inscrite au Registre des Sociétés de l'Alberta sous le numéro 2016768521, dont le siège social est établi à 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9,

ici représentée par Monsieur Anthony SCOZZAFAVA, Vice President, Taxation, demeurant professionnellement à Edmonton, Alberta, Canada, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale

Les présents statuts (les Statuts) régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «Capital Power Credit Services (Luxembourg)» (la Société), conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Conseil.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations de tout type.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle elle a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel elle appartient ou toute autre entité qu'elle considère appropriée, y compris par voie de garantie ascendante ou latérale.

La Société prend toute mesure de contrôle et de surveillance, effectue toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets ainsi que toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent mille dollars des Etats-unis (USD 400.000,-).

Il est représenté par:

- Deux mille (2.000) Actions Ordinaires;
- Deux mille (2.000) actions privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS» pour «Mandatorily Redeemable Preferred Shares»).

Les Actions Ordinaires et les MRPS ont une valeur nominale de cent dollars des Etats-unis (USD 100,-) chacune, sont intégralement libérées et sont collectivement désignées comme les «Actions». Les détenteurs de ces classes d'Actions seront respectivement désignés comme étant soit des «Actionnaires Ordinaires», soit des «Actionnaires MRPS», soit collectivement des «Actionnaires».

Devise

La devise d'expression statutaire et fonctionnelle du capital et de la comptabilité de la Société est exclusivement le dollar des Etats-unis.

Ceci s'applique notamment à toutes les Actions Ordinaires et MRPS, à toutes les Primes, Valeurs de Rachat, Dividendes et généralement à tous les postes et comptes du bilan.

Actions Ordinaires

La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites établies par la Loi et les Statuts sur base des montants disponibles pour distribution. Les Actions ainsi acquises doivent être soumises à annulation lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant l'acquisition.

MRPS

Toutes les MRPS sont des actions de capital de la Société, privilégiées et obligatoirement rachetables.

Comptes de Primes

Toute somme apportée par les Actionnaires, en plus de la valeur nominale des Actions, avec ou sans émission d'Actions, est à créditer à un poste spécial du bilan de la Société.

Un compte sera dédié aux Actionnaires Ordinaires, intitulé "Compte de Primes Actions Ordinaires" et, séparément, un autre compte sera dédié aux Actionnaires MRPS, intitulé "Compte de Primes MRPS".

Afin d'éviter tout doute, le Compte de Primes MRPS comprendra:

- 1) les primes payées lors de l'émission des MRPS, les «Primes d'Emission MRPS»;
- 2) les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres, les «Primes d'Apports MRPS»;
- 3) les Dividendes, tels que définis ci-après, courus et impayés.

Actions Rachetables

Les MRPS sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Les MRPS souscrites et entièrement libérées sont obligatoirement rachetables:

- à tout moment, sur décision du conseil d'administration de la Société, ou
- le jour suivant le dixième (10ème) anniversaire de la date d'émission des MRPS. Toutefois, à la fin de cette première période de 10 ans, la date de rachat sera automatiquement postposée au jour suivant une deuxième période de dix ans, à moins que la Société ou les Actionnaires MRPS n'en conviennent autrement. Les MRPS seront automatiquement et définitivement rachetées à la fin de cette seconde période de dix ans, sans autre faculté de prorogation.

En cas de pluralité d'Actionnaires MRPS, le rachat se fait au prorata des MRPS détenues par chaque Actionnaire MRPS.

Le rachat des MRPS doit exclusivement avoir lieu en utilisant les sommes disponibles conformément à l'article 72-1 de la Loi ou en procédant à une nouvelle émission dans le but de ce rachat.

Les MRPS rachetées sont annulées dans les plus brefs délais aux termes d'une décision de réduction à due concurrence du capital social prise par l'assemblée générale dans les conditions requises pour les modifications statutaires.

Réserve Indisponible

Un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les MRPS rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Dividendes privilégiés

Chaque MRPS donne droit à un dividende, fixe, privilégié, récupérable et cumulatif (le «Dividende») égal à six cent quatre-vingt-quatre points de base (6,84%) par an sur le montant moyen annuel représentant les apports des Actionnaires MRPS (y compris, pour dissiper tout doute, la valeur nominale des MRPS, le Compte de Prime d'Emission MRPS et le Compte de Prime d'Apport MRPS) tels que reflétés dans les comptes de la Société préparés selon les normes comptables luxembourgeoises, qui s'accumule quotidiennement et est calculé sur base d'une année de 365 jours.

Si les profits de la Société, pour un exercice social donné, ne sont pas suffisants pour distribuer un Dividende ou ne sont pas suffisants pour allouer les Dividendes au Compte de Primes MRPS, toute somme manquante doit être payée ou allouée en priorité au moyen des profits des exercices sociaux suivants.

L'assemblée générale des actionnaires a le pouvoir discrétionnaire de disposer de l'excédent restant après le paiement des Dividendes. Elle peut en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le transférer aux réserves ou encore le reporter.

Valeur de rachat

Sauf si cela est prévu par ailleurs (i) dans les Statuts ou (ii) par un accord écrit conclu entre la Société et les Actionnaires MRPS, la valeur de rachat des MRPS, payable en numéraire ou en nature (la "Valeur de Rachat"), est égale à:

- la valeur nominale des MRPS, plus
- les Dividendes courus mais non distribués, qu'ils aient été transférés ou non au Compte de Primes MRPS, plus
- les «Primes d'Emission MRPS» et les «Primes d'Apports MRPS».

En outre, afin d'éviter un quelconque doute, tout dividende en relation avec les MRPS décidé mais non distribué doit être payé avant tout rachat.

Procédure de rachat

A moins d'un accord convenu autrement par écrit entre la Société et les Actionnaires MRPS, une lettre recommandée doit être envoyée par la Société à chaque Actionnaire MRPS, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à sa dernière adresse inscrite dans le registre des actions nominatives de la Société (le Registre), notifiant le nombre de MRPS devant être remboursées, la date de rachat, la valeur de rachat, les procédures nécessaires pour soumettre au rachat les MRPS et la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires devant décider de la réduction de capital suite à l'annulation des MRPS rachetées.

Des documents établis par le conseil d'administration indiquant le nombre de MRPS devant être remboursées, la valeur de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les MRPS au rachat pourront être consultés au siège social.

La Valeur de Rachat des MRPS est payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le Registre comme ayant droit, sur le compte bancaire indiqué par l'Actionnaire.

Si à la date de rachat les fonds disponibles sont insuffisants pour le rachat de toutes les MRPS, seule une partie des MRPS correspondant à la part des fonds disponibles peut être rachetée avec obligation pour la Société de racheter immédiatement la part résiduelle des MRPS à un prix par MRPS résiduel égal au Prix de Rachat plus un taux annuel à définir entre les parties, dit le Prix de Rachat Résiduel, quand des fonds distribuables conformément à l'Article 72-1 de la Loi sont disponibles.

Droit préférentiel au remboursement de l'apport

Les MRPS confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport qui a permis leur libération, affecté tant au nominal qu'au Compte de Primes MRPS, sans préjudice du droit dans la distribution du bénéfice de liquidation qui leur est accordé par les Statuts.

Actions sans droit de vote

Les MRPS ne donnent droit à aucun droit de vote et elles ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social, conformément à l'article 44 de la Loi.

Les Actionnaires MRPS ont néanmoins un droit de vote:

a) dans chaque assemblée générale concernant les points suivants:

- l'émission de nouvelles Actions bénéficiant de droits privilégiés;
- la détermination du dividende privilégié cumulatif attaché aux MRPS;
- le droit privilégié au remboursement de l'apport et dans la distribution du bénéfice de liquidation qui leur a été conféré;
- la conversion des MRPS en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société;
- le changement de nationalité de la Société;
- la transformation de la Société en société dotée d'une autre forme juridique; et

b) si, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les Dividendes n'ont pas été entièrement payés, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où ces dividendes auront été intégralement récupérés.

Tous avis de convocation, rapport et document qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires Ordinaires sont de même envoyés ou notifiés aux Actionnaires MRPS.

Les Actionnaires peuvent demander à la Société l'émission et la délivrance de certificats établissant leur détention respective d'Actions Ordinaires et de MRPS, lesquels certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 6. Augmentation, Réduction de capital

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification de ces Statuts.

Art. 7. Actions nominatives

Toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société et ce registre contient le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société ainsi que le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établit le droit de propriété de ces actions nominatives.

Le Conseil accepte et inscrit dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié relatif au transfert des actions nominatives entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve (le cas échéant) des dispositions d'un pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société de temps en temps.

Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. Cette adresse est également reprise dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) sont suspendus.

Art. 8. Certificats

A la requête écrite d'un actionnaire, le certificat confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires est délivré sous la forme que le Conseil déterminera. Les certificats ainsi émis ont la forme et porte les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le Conseil. Ces certificats sont signés manuellement ou par fac-similé par l'administrateur unique ou par deux membres du Conseil ou par le délégué du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés sont remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, relevant chacun soit de la catégorie «A» (les Administrateurs A), soit de la catégorie «B» (les Administrateurs B), collectivement les «Administrateurs».

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximum de six ans et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur à la suite de décès, de retrait ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur de la même catégorie pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du Conseil

Le Conseil choisira parmi ses membres un président.

Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil désignera par vote à la majorité des présents un autre président pro tempore pour cette réunion.

Notification écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis de convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou email de chaque administrateur. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis pour une réunion du Conseil à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie, ou câble, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que l'administrateur accepte et pour lesquelles il vote.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et parmi eux au moins un Administrateur A et un Administrateur B. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix et parmi ces dernières au moins celle d'un Administrateur A et celle d'un Administrateur B. En cas d'égalité de votes, la voix du président n'est pas prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

En toute circonstance, tous les membres du Conseil peuvent, à l'unanimité, prendre des résolutions, sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, par câble, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision du Conseil prise comme en réunion.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs et ce, tel que résolu durant la réunion du Conseil concernée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre du Conseil qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs rémunérations.

Art. 13. Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B ou, pour des opérations déterminées, par la signature d'un délégué du Conseil dans les

limites des pouvoirs octroyés. La signature de deux Administrateurs, quelle que soit la catégorie dont ils relèvent, sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. Conflits d'intérêts

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société ait un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir exerçant des actions d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

En cas de conflit d'intérêts personnels d'un administrateur, cet administrateur doit indiquer ce conflit d'intérêts au Conseil et ne doit pas participer aux délibérations ou votes relatifs à ce point. Tout conflit d'intérêts naissant au niveau du Conseil doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires avant toute résolution.

Art. 15. Assemblées des actionnaires - Généralités

Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'actionnaire unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des actionnaires sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'actionnaire unique sont inscrits dans un procès-verbal.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et délais de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Les Actionnaires MRPS ont le droit de participer à toute assemblée générale des actionnaires, mais ne peuvent voter que dans les cas prévus par la Loi et par l'article 5 des Statuts. Tout actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées par la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Le Conseil pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 16. Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14 heures (heures de Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 17. Exercice social, Commissaire, Réviseur

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui est nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe sa rémunération, la durée de son mandat qui ne peut excéder six ans, et peut le révoquer à tout moment sans justification.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la Société décide de supprimer l'institution du commissaire, le contrôle des comptes annuels est effectué par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'assemblée générale qui fixe la durée et les conditions de son contrat de prestation de services, résiliable seulement pour motifs graves ou d'un commun accord.

Art. 18. Distribution

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale en respectant les dispositions des Statuts relatives aux Dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Conseil sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires ou comme acomptes sur dividende par décision du Conseil. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil.

Le Conseil peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, il sera perdu pour celui-ci et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 19. Liquidation de la Société

En cas de dissolution de la Société, quels qu'en soit la raison ou moment, il sera procédé à la liquidation par les soins de liquidateurs ou du Conseil alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes et engagements vis-à-vis de tiers, l'actionnaire MRPS unique ou, s'ils sont plusieurs, chacun des actionnaires MRPS a droit à un montant, payable par le liquidateur en numéraire ou en nature, égal à:

- ses Dividendes courus et impayés, qu'ils aient été alloués ou non au Compte de Primes MRPS;
- le pourcentage du Capital Notionnel détenu par chacun d'entre eux dans la Société.

Le «Capital Notionnel» est égal au montant total:

- de la valeur nominale des MRPS émises,
- des «Primes d'Emission MRPS», et
- des «Primes d'Apports MRPS».

Le reliquat final après tous ces remboursements et paiements aux Actionnaires MRPS ou le dépôt de toute somme à cet effet, sera ensuite distribué et payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du pourcentage détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

Art. 20. Loi applicable

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les 2.000 Actions Ordinaires ont toutes été souscrites par CP (Luxembourg Holdings) Inc., prédésignée, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à huit cent deux mille dollars des Etats-unis (USD 802.000,-).

Les 2.000 MRPS ont toutes été souscrites par CP (Luxembourg Holdings) Inc., prédésignée, moyennant paiement d'une prime d'émission s'élevant à quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars des Etats-unis (USD 98.998.000,-).

Libération

Toutes les Actions Ordinaires ainsi que la prime d'émission afférente et toutes les MRPS ainsi que la prime d'émission afférente ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme totale de cent millions deux cent mille dollars des Etats-unis (USD 100.200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais notariaux incombant à la société du chef de sa constitution à environ sept mille euros.

Résolutions de l'assemblée générale

L'actionnaire unique, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Administrateurs A

1. Monsieur Stuart LEE, dirigeant d'entreprise, né le 3 juin 1964 à Edmonton, Canada, demeurant professionnellement à 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9.

2. Monsieur Anthony SCOZZAFAVA, dirigeant d'entreprise, né le 10 février 1967 à Edmonton, Canada, demeurant professionnellement à 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton, Alberta, Canada T5H 0E9.

Administrateurs B

3. Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, né le 14 février 1966 à Wevelgem, Belgique, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

4. Monsieur Murad IKHTIAR, dirigeant de société, né le 26 août 1961 à Damas, Syrie, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

5. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Philippe PONSARD, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., une société anonyme ayant son siège à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Anthony SCOZZAFAVA, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2012. Relation GRE/2012/3293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012121080/752.

(120163853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CHRIST Party & Catering Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.649.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/09/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012121112/12.

(120163645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Cirsa Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 108.008.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 avec le rapport d'auditeur ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012121115/12.

(120163639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Acro, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.516.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

1.- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, né à Longeville-les-Metz (France) le 28 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

et

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois "NEW ENTERPRISES S.A.", établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.050,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "ACRO".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la création, l'achat, les prises de participations, la gestion, l'administration ou la vente de tout ou partie de sociétés, commerces et immeubles existants ou nouveaux pour elle-même ou des personnes tierces au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que l'activité de Société de conseil de participation.

La société a également pour objet le conseil en gestion, fusions, acquisitions, successions, coaching, commercial et marketing, ainsi que la facturation et tout autres actes y relatives.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et économiques, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe SLENDZAK, pré-qualifié, une action,	1
2.- La société «NEW ENTERPRISES S.A.» pré-qualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions,	3.099
TOTAL: TROIS MILLE CENT ACTIONS.	3.100

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 75% par des versements en espèces de sorte que la somme de VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 23.250,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
 - 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur de sociétés, né à Longeville-les-Metz (France) le 28 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
 - b) Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, née le 24 novembre 1968 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
 - c) Madame Céline STEIN, employée privée, née le 23 juillet 1973 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Christian BIETRY, né le 1^{er} octobre 1950 à Seloncourt (France), demeurant à CH-2900 Chevèze, 142A, La Citadelle.
 - 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.
 - 5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
 - 6.- Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LIEGEOIS S., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/09/2012. Relation: EAC/2012/12234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24/09/2012.

Référence de publication: 2012121031/157.

(120164026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Boutique Amour GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 38.951.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebzehnten September;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Frau Gerlinde STEINMANN, Kauffrau, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 19. März 1951, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Weidengraben 36;

2) Frau Britta KÜHL, Verkäuferin, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 9. April 1970, wohnhaft in D-54294 Trier, Irscher Berg, 31; und

3) Herr Boris KÜHL, Konditor, geboren in Luxemburg, am 16. Dezember 1983, wohnhaft in D-54292 Trier, Nordallee, 1.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BOUTIQUE AMOUR GmbH", mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 12-14, Boulevard d'Avranches, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 38.951, (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, mit dem damaligen Amtssitz in Bad-Mondorf, am 27. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 231 vom 30. Mai 1992,

und deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORF, mit dem damaligen Amtssitz in Bad-Mondorf, am 27. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 997 vom 22. Mai 2006;

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Herr Boris KÜHL, vorgeannt, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an:

a) Frau Gerlinde STEINMANN, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, zweiundachtzig (82) Anteile der Gesellschaft, zum Preise von einem Cent (0,01 EUR); und

b) Frau Britta KÜHL, vorgeannt, hier anwesend und dies annehmend, vierundachtzig (82) Anteile der Gesellschaft, zum Preise von einem Cent (0,01 EUR);

welche Beträge der Zedent bekennt, vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde und außerhalb der Anwesenheit des Notars, von den Zessionaren erhalten zu haben, weshalb der Zedent den Zessionaren hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert.

Frau Gerlinde STEINMANN und Frau Britta KÜHL werden Eigentümer der ihnen abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhalten das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tage.

Die Gesellschafter erklären ausdrücklich ihre Genehmigung zu der vorgeannten Abtretung der Gesellschaftsanteile zu geben und sie erklären die vorstehende Anteilsabtretung in persönlichem Namen gutzuheißen und anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, respektive gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obigen Anteilsabtretungen im Namen der Gesellschaft ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihre alleinige Geschäftsführerin Frau Gerlinde STEINMANN.

Die Geschäftsführerin erklärt des Weiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

122763

Dritter Beschluss

Infolge der obigen Anteilsabtretung erklären die Gesellschafter Artikel 6 der Satzungen der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) vollingezahlte Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. STEINMANN, B. KÜHL, B. KÜHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2012. LAC/2012/43247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121073/69.

(120163776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CLdN Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 156.209.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012121117/11.

(120163917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CLdN Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 156.209.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2012

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Michel Jadot sont renommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013.

Certifié conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012121118/13.

(120163918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

E.G. Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 109.281.

—
EXTRAIT

L'Assemblée a décidé en date du 1^{er} juillet 2012 de révoquer le mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012121152/15.

(120163559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

E.B. TRANS Informatique, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 7-9, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.291.

—
Par décision de l'associé unique en date 17 septembre 2012, a été nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature:

- Monsieur Jean-David VAN MAELE, licencié en sciences économiques appliquées, né à Tournai (Belgique), le 09 juillet 1970, demeurant à Alte Gärtnerlei 1, D-54439 Saarburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012121150/16.

(120163634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Abacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.378.

—
L'an deux mille douze, le six septembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ABACOM S.A.», ayant son siège social à L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 137378, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1000 du 23 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 du 12 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à L-7525 Mersch, 21, rue Colmar-Berg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Modification de l'objet social de la société par l'ajout d'un paragraphe à l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- la représentation commerciale de toute société commercialisant tous produits et toutes machines ayant un lien quelconque soit avec les secteurs de l'étanchéité en général soit du bien être corporel, de l'esthétique corporelle, de la beauté ainsi que la commercialisation de tout matériel, marques et brevets se rattachant à ces domaines.

- l'achat, la location de véhicules automoteurs, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la gestion de parcs automobiles et la prestation de tous services accessoires.

- La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille et le conseil en développement d'entreprises. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

- Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

- Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social en lui ajoutant le paragraphe suivant:

«- l'achat, la location de véhicules automoteurs, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la gestion de parcs automobiles et la prestation de tous services accessoires.».

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- la représentation commerciale de toute société commercialisant tous produits et toutes machines ayant un lien quelconque soit avec les secteurs de l'étanchéité en général soit du bien être corporel, de l'esthétique corporelle, de la beauté ainsi que la commercialisation de tout matériel, marques et brevets se rattachant à ces domaines.

- l'achat, la location de véhicules automoteurs, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la gestion de parcs automobiles et la prestation de tous services accessoires.

- La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille et le conseil en développement d'entreprises. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

- Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

- Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

122766

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des statuts de la société tels que modifiés par le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KLINGELE, G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 07 septembre 2012. Relation: MER/2012/2119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121028/92.

(120163778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DKV Luxembourg S.A.

Georg Niederehe

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012121144/12.

(120163554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Donneaux Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 75.515.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121145/10.

(120163477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

DISA-Distribution Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.158.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISA DISTRIBUTION INVESTMENTS S.A.

C. BITTERLICH / A. RENARD

Director / Director and Chairman of Board of the Directors

Référence de publication: 2012121143/12.

(120163909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

GCLP (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.067.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of August, before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent and who will stay the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of GCLP (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.067 and having a share capital of EUR 12.500,- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated November 20, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 12 of January 4, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since then.

There appeared

GCLP CYPRUS Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Diomidous Alphamega, 10, Akropolis Building, Flat/Office 401, 3rd floor, C-Y 2024, Nicosia, Cyprus, registered with the Department of registrar of companies in Nicosia under number HE 210908 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mister Jérémie HOUET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of CODELUX S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Miscellaneous.
- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint CODELUX S.A., a société anonyme, with registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg register under number B 74.166, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf août, par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GCLP (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L-2246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.067, constituée le 20 novembre 2007, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 4 janvier 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 12. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu

GCLP CYPRUS Limited, une société régie par les lois de Chypre, dont le siège social est situé au Diomidous Alphamega, 10, Akropolis Building, Flat/Office 401, 3^{ème} étage, C-Y 2024, Nicosie, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro HE 210908 (l'Associé Unique), représentée par Monsieur Jérémie HOUET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société,

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de CODELUX S.A., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Divers.

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer CODELUX S.A., une société anonyme, constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.166, comme liquidateur (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Houet et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2012. Relation: LAC/2012/40937. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121211/128.

(120163887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Machine Plants 3 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, A en E Mayrischstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 88.939.

Extrait du procès verbal de l'assemblée général ordinaire tenue le 5 janvier 2012

Résolution

L'assemblée générale décide:

- De renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

* Monsieur Roger BEDIN demeurant au 2 A&E Mayrischstrooss L-8528 Colpach-Haut;

* Monsieur Benoit BEDIN demeurant au 2 A & E Mayrischstrooss L-8528 Colpach-Haut;

* Monsieur Alexandre BEDIN demeurant au 32, rue Principale, B-4560 Clavier.

Leurs mandats s'achèveront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

- Décide de nommer la société S.F.C. CONSEIL, Société fiduciaire avec siège social à 24-28 Rue Goethe L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B86094, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Benoy Kartheiser Management Sàrl.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012120955/21.

(120163268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Nebra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.902.

Par résolution prise en date du 31 août 2012, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120978/13.

(120163221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Iris Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 129.135.

Les comptes annuels sociaux de IRIS FUND SICAV - FIS, arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 14 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

IRIS FUND SICAV - FIS

Référence de publication: 2012120890/14.

(120163332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 926.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012121181/11.

(120163602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.493.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of August,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.493, incorporated pursuant to a notarial deed dated 27 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 407 of 16 February 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 5 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2535 of 16 October 2008.

The meeting was opened at 5.30 p.m. by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Karola la Böhm, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elects as scrutineer Mrs Brigitte Wahl, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Submission of the Company to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

2. Change of the denomination of the Company into "Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., SPF" and subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company;

3. Amendment as follows of article 2 of the articles of incorporation of the Company regarding its purpose:

"The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

The securities that the Company shall issue may not be subject of a public investment and may not be listed on the stock exchange.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial (the "SPF Law")."

4. Restatement of the articles of incorporation.

5. Resignation of ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., as manager of the Company and discharge.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. - That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to submit the Company to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Second resolution:

The general meeting resolves to change the denomination of the Company into "Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., SPF" and, subsequently, amend article 4 of the articles of incorporation of the Company.

Third resolution:

The general meeting resolves to amend the current article 2 of the articles of incorporation of the Company in relation to its corporate purpose as follows:

"The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

The securities that the Company shall issue may not be subject of a public investment and may not be listed on the stock exchange.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial (the "SPF Law")."

Fourth resolution:

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company so as to give it henceforth the following wording:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., SPF " (hereinafter the "Company").

The Company shall be submitted to the laws pertaining to such entity and in particular the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial, as amended ("SPF Law").

Art. 2. Purpose. The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

The securities that the Company shall issue may not be subject of a public investment and may not be listed on the stock exchange.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the law of 11 May 2007 regarding the creation of a "société de gestion de patrimoine familial (the "SPF Law")."

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. If the manager or in case of plurality of managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders.

Shares cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least three quarters of the share capital given in a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the sole manager or by the joint signature of any two managers, as the case may be or by the joint signature or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or Resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the SPF Law and the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail."

Fifth resolution:

The meeting acknowledges the resignation, with immediate effect, of ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., as manager of the Company and the meeting resolves to grant full and entire discharge to ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., for the execution of its mandate.

Such discharge is subject to the ratification by the next annual general meeting of shareholders.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed 5.50 p.m..

Whereupon, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135 493, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 407 du 16 février 2008.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2535 du 16 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Karola Böhm, employée privée, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Wahl, employée privée, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»);

2. Changement de la dénomination de la Société en «Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., SPF» et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Les titres que la Société émettra ne pourront pas faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF»).

4. Refonte des statuts de la Société.

5. Démission d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant de la Société et décharge.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de soumettre la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., SPF» et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier comme suit l'actuel article 2 des statuts de la Société relatif à son objet:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Les titres que la Société émettra ne pourront pas faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF».)»

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de refondre les statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., SPF" (la "Société").

La Société sera soumise aux lois relatives à ce type d'entité, et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée (Loi SPF).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Les titres que la Société émettra ne pourront pas faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF».)

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts sociales émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts sociales. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des autres associés représentant les trois quarts du capital social donné lors d'une assemblée générale des associés.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée

générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi SPF et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.»

Cinquième résolution:

L'assemblée constate la démission, avec effet immédiat, d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant que gérant de la Société et l'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.

Cette décharge est soumise à la ratification par la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.50 heures

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, K. Böhm, B. Wahl, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 août 2012. REM/2012/1032. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121229/470.

(120163779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Exor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Les comptes consolidés de EXOR S.p.A. (maison mère de EXOR S.A.) au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXOR S.A.

Référence de publication: 2012121180/11.

(120163813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Cordero Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.208.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012121129/11.

(120163740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Cordero Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.208.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2010 ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012121130/11.

(120163741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Cordero Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.208.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012121131/11.

(120163742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Garage Grasges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 36, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.872.

Extrait des résolutions de l'assemblée général ordinaire tenue à Diekirch le 30 septembre 2011

L'Assemblée ordinaire des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

1) Sont élus en tant qu'administrateurs de la société pour une durée de 6 ans et prenant fin à l'assemblée statuant sur l'exercice 2016:

- Monsieur GRASGES Carlo demeurant à L-9142 BURDEN, 16, rue Jean-Pierre Gaspard
- Monsieur GRASGES Fernand demeurant à L-9061 ETTTELBRÜCK, 34A, Cité Lopert
- Madame GRASGES-HAENTGES Pierrette demeurant à L-9061 ETTTELBRÜCK, 34A, Cité Lopert

2) Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans et prenant fin à l'assemblée statuant sur l'exercice 2016:

- Mademoiselle GRASGES Biggi demeurant à L-9061 ETEELBRÜCK 34, rue Michel Rodange

Diekirch, le 21 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012121209/21.

(120163811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

EFP, European Fire Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 164.551.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121166/10.

(120163751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

ECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012121163/10.

(120163605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Ex-d S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 136.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121162/10.

(120163495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Euro Tech Machines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 147.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012121161/10.

(120163850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Euro-Zone Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 104.157.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 10 septembre 2012 au siège social que:

Monsieur Fabrice Huberty, résident professionnellement au 48, rue de Bragançe L-1255 Luxembourg, est nommé Administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 10 septembre 2012 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012121176/14.

(120163806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Financière Hobby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 139.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121191/10.

(120163923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.058.

Le Rapport annuel révisé au 30 avril 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012121188/11.

(120163461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Elyson Kappeln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 141.718.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012121156/11.

(120163870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

EcoPay Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.568.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121155/10.

(120163644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Ferlim S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 49.631.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le liquidateur en date du 10 septembre 2012 que:
Le siège social de la société a été transféré au L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012121186/12.

(120163574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Dimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 74.655.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2012121142/12.

(120163939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

DPI S.A., Développement Patrimonial et Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 162.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121140/10.

(120163674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

CNPV Solar Power S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012121123/9.

(120163587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 Septembre 2012 renouvelle les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Rik CLAEYS, Davenport Vermogensbeheer, Rumbeksesteenweg, B-8800 Roulers Belgique
 - Monsieur Henri ROSAER, Van Glabbeek & Co b.v.b.a, Kipdorp 43, B-2000 Antwerpen Belgique
 - Monsieur Jean-Philippe CLAESSENS, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A. 41, Op Bierg, L-8217 Mamer Luxembourg
 - Monsieur Philippe MELONI Lemanik Asset Management Luxembourg S.A. 41, Op Bierg, L-8217 Mamer Luxembourg
 - Monsieur Gianluigi SAGRAMOSO Lemanik S.A. Via Cantonale 19 CH-6900 Lugano Suisse
- pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de:

- Deloitte Audit S.à.r.l (anc. Deloitte S.A.), 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour FORTUNA SELECT FUND
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012121196/23.

(120163467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Footprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121195/10.

(120163859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Fortune Finance Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.404.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121197/10.

(120163672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Frank den Holzwuerm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.999.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber Kornelia.

Référence de publication: 2012121199/10.

(120163507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Furiano SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 82.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121201/10.

(120163921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 22.178.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé qui s'est tenue en date du 10 septembre 2012 au siège social que:

Monsieur Fabrice Huberty, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé Administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 10 Septembre 2012 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012121187/14.

(120163807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

IVT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6919 Roodt-sur-Syre, 4, rue A. Millesch.
R.C.S. Luxembourg B 145.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012121257/10.

(120163482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.

E.S.C., European Strategie Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.008.

Il est porté à la connaissance de tous:

Que la société COMPTEx Sàrl (RCS B129.165), 29, Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de EUROPEAN STRATEGIE CONSULTING S.A, en abrégé E.S.C. S.A., au 29 Rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012121179/12.

(120163795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2012.
